



BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33 Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 31 Conseillers absents : 2

dont 2 excusés

2 membres ont voté par procuration.

3) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

**PARCELLES PRIVEES A INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

Rapporteur : Monsieur le Maire, Jean-Louis HOERLE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Certifié exécutoire par
le Maire compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture
le
et de la publication / notification
le
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 6 AVRIL 2018
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Projet de délibération de la commission permanente du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg - avis de la commune de Bischheim - Classement d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique à Bischheim - Validation du recours aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme - Approbation de la composition du dossier d'enquête publique.

Les voies privées ouvertes à la circulation publique suivantes sont restées intégralement ou partiellement d'assiette foncière privée :

- rue de la Tuilerie
- rue Robert Kieffer
- rue Oberlin
- rue Jules Ferry
- rue Jean Jaurès
- rue Gambetta
- rue Mars
- rue Victor Hugo
- rue Louis Pasteur
- rue du Fossé Neuf
- rue de Tours
- rue de la Concorde
- rue Saint Laurent
- ruelle de l'Etoile
- rue Noire
- rue du Canal
- rue des Cigognes
- rue des Veaux
- rue des Tilleuls
- rue des Vergers
- rue des Cerisiers
- rue du Noyer
- rue des Châtaigniers
- rue des Platanes
- rue des Peupliers
- passage des Ormes
- rue et passage des Saules
- rue Nationale
- rue des Charrons
- rue des Poilus
- rue Molière
- rue de l'Epine
- rue des Sapins
- rue des Hirondelles
- rue des Faisans
- rue des Alouettes
- rue des Roitelets
- rue des Anges
- rue des Pigeons

Ces voies s'inscrivent en cohérence avec le reste du réseau viaire, relevant du domaine public métropolitain.

Il est souhaitable d'en clarifier le statut, de mettre en cohérence les domanialités et permettre à l'Eurométropole de Strasbourg d'y réaliser des travaux de réfection ou de mise en sécurité si cela s'impose. Aussi, il est nécessaire de les incorporer formellement dans le domaine public métropolitain.

La procédure de classement à mettre en œuvre est le classement d'office prévu par les articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'Urbanisme. Cette procédure permet le transfert définitif et sans indemnité de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique et comprises dans des ensembles d'habitation.

La mise en œuvre des dispositions de l'article L. 318-3 du C.U. suppose deux délibérations. La première est destinée à valider le recours à cette procédure et la composition des dossiers d'enquête publique, la seconde à fixer les alignements légaux opposables et prononcer le transfert des parcelles concernées à l'Eurométropole et leur incorporation au domaine public de voirie.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, ce projet est soumis à l'avis préalable du présent Conseil Municipal.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet un avis favorable à la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg

- approuvant l'engagement d'une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R.318-10 et suivants du Code de l'urbanisme des voies et tronçons de voies privées ouvertes à la circulation publique suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| - rue de la Tuilerie | - rue des Cerisiers |
| - rue Robert Kieffer | - rue du Noyer |
| - rue Oberlin | - rue des Châtaigniers |
| - rue Jules Ferry | - rue des Platanes |
| - rue Jean Jaurès | - rue des Peupliers |
| - rue Gambetta | - passage des Ormes |
| - rue Mars | - rue et passage des Saules |
| - rue Victor Hugo | - rue Nationale |
| - rue Louis Pasteur | - rue des Charrons |
| - rue du Fossé Neuf | - rue des Poilus |
| - rue de Tours | - rue Molière |
| - rue de la Concorde | - rue de l'Epine |
| - rue Saint Laurent | - rue des Sapins |
| - ruelle de l'Etoile | - rue des Hirondelles |
| - rue Noire | - rue des Faisans |
| - rue du Canal | - rue des Alouettes |
| - rue des Cigognes | - rue des Roitelets |
| - rue des Veaux | - rue des Anges |
| - rue des Tilleuls | - rue des Pigeons |
| - rue des Vergers | |

- décidant l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme,
- validant la composition du dossier d'enquête publique relatif à ce projet tel que détaillé dans la notice d'enquête ci-jointe,
- et autorisant le Président ou son représentant à signer tout acte et document contribuant à la bonne exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire par
le Maire compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture
le
et de la publication / notification
le

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 6 AVRIL 2018
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE